

CONTRE LE POISON DES ATTAQUES SUR LES LIBERTÉS ASSOCIATIVES...

... De quelques ingrédients pour construire des antidotes

SOMMAIRE

- **1/ Réagir à l'échelle de son association** *Page 2*

- De manière générale : se documenter, analyser et être en capacité de s'exprimer sur le sujet
- En cas d'attaques, s'organiser : les premiers réflexes et les remontées d'infos.

Focus Le cas particulier des associations parisiennes

- **2/ Réagir à l'échelle de son regroupement d'associations (fédérations, réseaux, collectifs d'associations, etc)** *Page 3*

- S'autoformer collectivement
- Réagir collectivement

- **3/ Réagir localement au niveau de son territoire d'action** *Page 4*

- Si possible construire des alliances avec ses Collectivités Territoriales – premier niveau : réactions communes
- Si possible construire des alliances avec ses Collectivités Territoriales – deuxième niveau : (co-)construire des dispositifs préventifs pour éviter les attaques contre les libertés associatives

- **4/ Suivre, participer à la réaction associative au niveau national** *Page 5*

- Participer à la riposte sur le front politique
- Suivre (voire participer) à la riposte sur le front juridique

Focus Le cas particulier des attaques venant des multinationales et des groupes extrêmes-droites

- **5/ Se défendre ne suffit pas, contre-attaquer** *Page 6*

- Présentation des ressources construites collectivement dans le cadre du projet DMS [Droits et Mouvements Sociaux}

1/ RÉAGIR À L'ÉCHELLE DE SON ASSOCIATION

- SE DOCUMENTER DE MANIÈRE GÉNÉRALE

- Sur les libertés associatives de manière générale : [site de L.A Coalition Libertés Associatives](#)
Nota Bene Ce site héberge la présentation de l'ensemble des travaux de [l'Observatoire des Libertés Associatives](#) : les rapports de l'Observatoire, une cartographie, des fiches documentant des attaques sur l'ensemble du territoire national, etc.

- Se documenter en particulier sur le CER Contrat d'Engagement Républicain (conditions d'application, conséquences, problématiques spécifiques)

- Sur un site dédié construit par le CAC [Collectif des Associations Citoyennes], centralisation d'un corpus documentaire sur le CER. Cet [espace-ressources](#) permet de trouver notamment :

- > des documents d'informations essentiels sur le sujet : décret, circulaire, etc
- > Des documents d'explication et de décryptage du CER
- > L'ensemble de prises de positions et des réactions des acteurs associatifs.
- > L'ensemble des avis d'instances indépendantes sur le CER (HCVA Haut Commissariat à la

Vie Associative, DDD Défenseur des droits, CNCDH Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme) etc

- > Une revue de presse

- S'exprimer

> [Affiche « INFORMATION ET ALERTE CER »](#) proposée par le Mouvement Associatif Bretagne en réponse à l'obligation d'afficher le CER dans les locaux de l'association. (il existait également une version antérieure de l'affiche conçue par le CAC (voir ici : [Affiche-type version 1](#))

Et également

- > [Lettres-type](#) de réponse à l'obligation de signature du CER
- > Mise à disposition d'un [espace d'expression libre sur le sujet](#) : partage de remarques, de questionnements, d'analyses, etc

- EN CAS D'ATTAQUE : « MANUEL DE SURVIE », FICHES-RÉFLEXES, REMONTÉES D'INFOS ET ACCOMPAGNEMENT

En cas d'attaque, ne restez pas seul !

- > Si attaque « classique » ne mobilisant pas expressément le CER alors [ce formulaire](#)
- > Si l'entrave à l'action associative prend appui sur le CER alors [ce formulaire ci](#).

- Sur les manières de se défendre : [guide pratique « Faire face et riposter aux attaques contre les libertés associatives »](#)

Nota Bene : ce guide est une sorte de « manuel de survie des associations en milieu politique hostile » construit par L.A Coalition, il est également disponible en version simplifiée, résumée ET infographiée [ici](#).

En contactant L.A Coalition, vous avez un interlocuteur et vous pourrez voir avec lui les différents types de réactions possibles en s'appuyant sur l'expérience accumulée au sein du réseau (transfert d'expériences et de pratiques du type « fiches-réflexes » etc)

Le cas particulier des associations parisiennes

Saisine du conseil municipal sur la compatibilité entre les 2 C.E.R : Contrat d'Engagement Républicain et Charte des Engagements Réciproque

Voir présentation [ici](#)

Pour informations complémentaires, contacter le [CPA Conseil Parisien des Associations](#))

2/ RÉAGIR À L'ÉCHELLE DE SON REGROUPEMENT D'ASSOCIATIONS (FÉDÉRATIONS, RÉSEAUX, COLLECTIFS D'ASSOCIATIONS, ETC)

- SE FORMER OU S'AUTOFORMER COLLECTIVEMENT (APPROFONDIR LE SUJET)

> [Formation « Faire face aux attaques contre les libertés associatives »](#) proposée par L.A Coalition

> Participer au [séminaire mensuel « libertés associatives »](#) (gratuit, accès libre en présentiel et en visioconférence. Les séances sont filmées et disponibles ensuite sur internet)

> Possibilité également d'être accompagné pour monter sa propre session de formations ([voir ici des exemples de formations](#) organisées sur le sujet)

> Participer à la mise en place d'une FAQ collaborative sur le sujet (en cours de conception actuellement avec L.A Coalition, notamment pour capitaliser les réponses apportées sur le volet juridique des attaques)

- RÉAGIR COLLECTIVEMENT

> S'exprimer collectivement (Voir [ici](#) quelques exemples de prises de position sur le sujet exprimées notamment par le CAC, L.A Coalition, le Mouvement Associatif, le RNMA, la Ligue des Droits de l'Homme, etc.)

> Construire son système d'autodéfense en lien avec L.A Coalition au sein des fédérations associatives et des réseaux.

Mettre au point un système de vigie-alertes et cellule d'appui et de soutien en cas d'attaques. Mutualiser les outils de défense.

Dire « non » au CER ?

Nous tentons actuellement de constituer un espace en ligne qui aurait vocation à centraliser et mettre à disposition les lettres explicatives des associations qui refusent de signer le CER.

Nous relayons également l'initiative de Framasoft tournant en dérision le CER par l'instauration (le 1^{er} avril!) d'un [« CONTRAT D'ENGAGEMENT FRAMASOFTIEN »](#)

3/ RÉAGIR LOCALEMENT AU NIVEAU DE SON TERRITOIRE D'ACTION

- SI POSSIBLE CONSTRUIRE DES ALLIANCES AVEC SES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES – PREMIER NIVEAU : RÉACTIONS COMMUNES

> Demander une audience à sa collectivité, ouvrir le dialogue.

Plusieurs supports de dialogue entre associations et collectivités existent, par exemple la lettre ouverte de la LDH : « [contrat d'engagement républicain, les élus locaux doivent protéger la liberté associative](#) » ou encore [cette initiative intéressante](#) d'un collectif inter-associatif à Dijon

> Proposer des temps d'informations et de formation en commun entre associations et collectivités publiques.

Exemple : la formation proposée par S3A en février 2024 « *CER et Place des Associations dans la République* »

- SI POSSIBLE CONSTRUIRE DES ALLIANCES AVEC SES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES – DEUXIÈME NIVEAU : (CO-)CONSTRUIRE DES DISPOSITIFS PRÉVENTIFS POUR ÉVITER LES ATTAQUES CONTRE LES LIBERTÉS ASSOCIATIVES

> Mesure 30 du PACTE POUR LA TRANSITION. Présentation de la fiche de la mesure 30 intitulé « [Co-construire avec tous les acteurs concernés une politique associative locale volontariste \(pour soutenir le dynamisme et la vitalité économique des initiatives associatives et citoyennes du territoire, garantir leur accessibilité à la plus grande partie de la population, reconnaître et protéger leur rôle critique et délibératif\)](#). »

> [Charte des engagements réciproques](#) signée au niveau national entre l'État, le Mouvement Associatif et les Collectivités Territoriales. Voir ici [dossier sur les chartes des engagements réciproques construit par Le Mouvement Associatif](#).

> Exemples de déclinaisons locales de la charte des engagements réciproques : Ville de [Paris](#), Ville de [Rennes](#)

> Résultat de la recherche-action menée par le RNMA, le CAC, le Mouvement Associatif, l'UFISC, la RTES : étude de Laurent Fraisse <https://www.rtes.fr/la-co-construction-de-l-action-publique-definition-enjeux-discours-et-pratiques>

4/ SUIVRE, PARTICIPER À LA RÉACTION ASSOCIATIVE AU NIVEAU NATIONAL

- PARTICIPER À LA RIPOSTE SUR LE FRONT POLITIQUE

>Participer aux grandes étapes de la mobilisation de L.A Coalition et du Mouvement Associatif pour l'abrogation du CER : voir [ici dossier du Mouvement Associatif](#)

>Participer et diffuser la grande quantitative sur les libertés associatives (courant 2024) conduite par l'Observatoire des Libertés Associatives

>Participer à la diffusion de la deuxième lettre ouverte des élus locaux demandant l'abrogation du CER.

Cette lettre ouverte s'inscrira, à la fin du premier semestre 2024, dans le prolongement direct d'une [première tribune signée par plus de 600 élus locaux dans Le Monde](#) au moment du 122ème anniversaire de la loi de 1901 en juillet 2023.

>Pour les associations dont l'objet statutaire est l'éducation populaire et l'information, possibilité de participer à la saisine du HCVA (nous contacter)

SUIVRE (ET POSSIBLEMENT PARTICIPER) À LA RIPOSTE SUR LE FRONT JURIDIQUE

> Construction jurisprudentielle du CER : [« l'affaire Alternatiba, Poitiers, préfet de la Vienne »](#)

mais également

- [L'affaire Ti-zef](#) à Brest
- [L'affaire de la compagnie Arlette Moreau](#) toujours à Poitiers
- [L'affaire Alternatiba-Rhône](#) à Lyon.

Suivi de ces dossiers voire participation en « intervenants volontaires »

Le cas particulier des attaques émanant de groupe d'extrême droite

Voir document ressource spécifique créé par Voxpublic : <https://www.voxpublic.org/-Guides-et-publications-.html>.

Et également le site-ressource dédié du CNAJEP [« l'éducation populaire pour lutter contre les idées d'extrêmes droites »](#)

Le cas particulier des attaques émanant de multi-nationales

Voir ici les ressources créées par [le Collectif « ON NE SE TAIRA PAS »](#) à propos des procès-baillons et

5/ SE DÉFENDRE NE SUFFIT PAS, LA STRATÉGIE CONSISTE À PARVENIR À CONTRE-ATTAQUER !

Pour information, appuyé dans un premier temps par l'association Sciences Citoyennes, le CAC et l'association « les allumeuses » initient actuellement la création d'un espace de travail inter-associatif visant à faciliter l'intégration d'outils juridiques dans le répertoire d'actions des structures non-lucratives.

Ce projet, intitulé DMS pour Droits et Mouvements Sociaux, « avance sur deux jambes » :

- en s'adressant aux associations peu familières de l'action juridique pour leur donner à voir et à comprendre en leur faisant gagner du temps l'arsenal que constitue « l'arme du droit » et en facilitant les manières de se l'approprier.
- En s'adressant également aux associations qui ont le droit comme « coeur de métier » pour faciliter la concertation entre elles afin de mieux construire des contentieux stratégiques et des jurisprudences et faire évoluer favorable le cadre légal, juridique et réglementaire dans lequel évoluent les associations.

Sur le premier volet de l'action visant à « pédagogiser », vulgariser, rendre accessible les leviers juridiques pour les actions d'associations citoyennes, l'objectif est :

- de créer une plateforme ressources d'orientations permettant de mettre à disposition et de repérer les documents utiles.
- Ce travail de mise à disposition de ressources est aussi un travail de recensement qui permet de visibiliser ce qui existe... mais aussi, *de facto*, ce qui manque. Et ainsi d'identifier comment combler ces manques via la création collective d'un certain nombre de fiches-réflexes et fiches-conseils.

Parmi les fiches-conseils déjà créées ces derniers mois :

- [Fiche-conseil – L'action en justice des associations en faveur d'un intérêt collectif](#) : ce qu'il faut savoir et prendre en compte au moment de la rédaction ou de l'actualisation des statuts pour pouvoir agir juridiquement.
- [Fiche-conseil - Relations associations/avocat.e.s](#) : Quelles sont les choses à savoir avant de contacter un.e avocat.e ?
- [Fiche d'analyse – Affaire Alternatiba Poitiers, la désobéissance civile et les libertés associatives menacées, quelles solutions ?](#) : décryptage des pistes d'action pour garder et renforcer un cadre légal aux actions de désobéissance civile.

Document en [CC-BY-SA](#)

Document évolutif et contributif

Une idée d'amélioration-bonification ? Contact : jean-baptiste@associations-citoyennes.net
